

## PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal en date du 13 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance à la salle polyvalente de Croisilles sous la présidence de Madame MAILLOUX Elisabeth, Maire.

Etaient présents : 6

MAILLOUX Elisabeth, Maire

SENECHAL Isabelle, adjoint

BEAUDOUIN Laëtitia, BOUQUEREL Sophie, LEPAUVRE Pascale, VAUTIER Jean-Paul, Conseillers municipaux

Excusés : 5 : MORAUX Christian, PITEL Vincent, MEILINK Gerritje, GOMIS Vincent, SABINE Nelly,

Absents :

Quorum : 6

Date de Convocation : 06/05/2024

Secrétaire de séance : LEPAUVRE Pascale

\*\*\*\*\*

o **ORDRE DU JOUR** :

- Rénovation du clocher
- Terrain station d'épuration
- Zone d'accélération pour les énergies renouvelables - Plan d'action
- Parcours santé
- Point sur les problèmes de la fibre optique
- Urbanisme : recours auprès du tribunal
- Commissions communales et intercommunales (représentation de la commune)
- Organisation du bureau de vote
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier procès-verbal en date du 27 mars 2024. Sans observations, le procès-verbal est approuvé.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire informe le conseil municipal de la démission de Madame LEVALLOIS Laëtitia, en tant que conseillère municipale, pour des raisons personnelles.

### **RENOVATION DU CLOCHER**

Délibération n° 29/2024

Madame le Maire rappelle que suite au contrôle annuel fin 2023 sur les cloches de l'église par la société BODET, des anomalies avaient été constatées, notamment, les moteurs réparés en début d'année.

Les 2 autres anomalies concernent : le coffret électrique non conforme et les battants usés et plats. Nous venons de recevoir les devis.

Madame le Maire présente les devis de la société BODET,

- o 1<sup>er</sup> devis : remplacement câblerie campanaire et armoire de puissance des cloches, le devis s'élève à la somme de 4259 € HT, soit 5110.80 € TTC,
- o 2<sup>ème</sup> devis : Sauvegardes des cloches : Remplacement des battants, le devis s'élève à la somme de 4352 € HT, soit 5222.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- o De remplacer le coffret électrique et le battant de la cloche,
- o De retenir les 2 devis de la société BODET, ci-dessus,
- o Autorise et mandate Madame de la Maire à signer les devis.

## **TERRAIN STATION D'EPURATION**

Délibération n° 30/2024

Madame le Maire informe du bon fonctionnement de la station d'épuration après les travaux de réparation du bio disque dont le montant sera bien inférieur aux prévisions.

Pour terminer l'étude Loi sur l'Eau et pour satisfaire aux obligations de post-traitement de la station, il sera nécessaire d'équiper une surface de quelques centaines de m<sup>2</sup> pour installer un épandage d'eaux usées traitées. Le propriétaire du terrain jouxtant la station, M BRION Xavier, est d'accord pour un échange de terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'échanger une partie du terrain de la section cadastrée ZI 105 appartenant à la commune de Croisilles contre une partie terrain de la section cadastrée ZI 115 appartenant à M BRION Xavier,
- Les frais de géomètre (bornage) et les frais de notaires (acte) seront à la charge de la commune,
- Autorise et mandate Madame le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette délibération.

## **ZONE D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES - PLAN D'ACTION**

Délibération n° 31/2024

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Madame le Maire rappelle l'obligation d'organiser une consultation de la population avant d'arrêter la définition des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables.

Il est proposé que la concertation du public se fasse selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation consultable en mairie aux heures d'ouverture pendant 15 jours avant le 23 juin 2024,
- Mise à disposition du public d'un registre disponible en mairie avec le dossier de concertation,
- Organisation de 2 permanences en présence des élus les lundis de 18h à 19h à la mairie.

Madame le Maire soumet cette proposition de modalités de concertation à délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide les modalités de concertations proposées,
- Valide le principe d'une publicité de cette concertation via le panneau d'affichage de la mairie, Panneau Pocket, site internet communal.

## **PARCOURS SANTE**

Le Conseil Municipal fait état de l'avancement du chantier. Le gros œuvre et l'installation des agrès sont terminés. Il ne semble pas y avoir de date communiquée quant à l'installation du revêtement.

## **POINT SUR LA FIBRE OPTIQUE**

Madame le Maire informe qu'il existe toujours des soucis de connexion à la fibre sur la commune, aux lieux-dits de Thièmesnil et Courmeron, dûs à l'implantation filaire de la fibre et à des haies non entretenues par les propriétaires. La commune est relancée par la société CIRCET afin d'avertir les propriétaires de faire le nécessaire, des courriers leur ont été envoyés, les élus les ont également rencontrés.

Le conseil municipal propose de faire un bilan des haies à élaguer, recontacter les propriétaires et usagers puis de mandater une entreprise afin d'estimer le coût pour élaguer les haies.

## URBANISME : RECOURS AUPRES DU TRIBUNAL

Délibération n° 32/2024

Madame le Maire informe le conseil municipal que, suite à la décision de refus du certificat d'urbanisme CUa 014 207 23 B0015, Madame Marie-Josèphe NICOLAS a déposé un recours pour excès de pouvoir contre la commune de Croisilles auprès du Tribunal Administratif de Caen, le 24 avril 2024.

Madame le Maire précise que la commune doit présenter son mémoire en réponse le 3 juin 2024.

Le dossier a été transmis au service instructeur de la communauté de communes qui nous a conseillé d'avoir recours à un avocat. Vu l'urgence du dossier, Maître GORAND, avocat spécialisé dans l'urbanisme accepte de réaliser ce mémoire. La SMACL, notre assurance prend en charges les honoraires (selon un plafond).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'engager Maître David GORAND, avocat, pour nous représenter,
- Autorise et mandate Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce recours.

## COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- **Communauté de commune** : Madame le Maire informe que l'intercommunalité a retransmis aux communes le tableau des commissions communautaires, celui-ci sera envoyé à chaque conseiller municipal pour d'éventuelles modifications.

## ELECTION EUROPEENNES : ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

Madame le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024, il convient d'organiser le bureau de vote.

A noter que le bureau peut être constitué seulement de 2 personnes en dehors des heures d'ouverture et de fermeture.

Dimanche 9 Juin 2024		
De 8h à 11h30	De 11h30 à 14h30	De 14h30 à 18h + dépouillement
MORAUX Christian	PITEL Vincent	BOUQUEREL Sophie
SENECHAL Isabelle	VAUTIER Jean-Paul	DERETTE Océane
BEAUDOUIN Laëtitia		LEPAUVRE Pascale
MAILLOUX Elisabeth		MAILLOUX Elisabeth

## QUESTIONS DIVERSES

- **Salle des Jeunes - Réparation porte - Délibération n° 33/2024** : Madame le Maire fait part que la serrure antipanique de la porte du local des jeunes est à changer. Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Emmanuel LERICHE, celui-ci s'élève à la somme de 557 € HT, soit 668.40 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir :
  - Le devis de l'entreprise Emmanuel LERICHE pour un montant de 557 € HT,
  - Autorise et mandate Madame le Maire à signer le devis.
- **Centre-Bourg (RD56) - terre plein** : Madame le Maire rappelle qu'elle a eu rendez-vous avec l'ARD de Falaise en présence de Christian MORAUX afin d'échanger sur les travaux à réaliser sur le terre plein devenu dangereux pour les automobilistes et de définir les conditions financières.

Deux devis ont été établis par EUROVIA :

- **1<sup>er</sup> : travaux de base** : dépose bordure et évacuation, fourniture et pose bordure T2 et I2, caniveaux CS2, découpe chaussée, mise à la côte de tampon..., le devis s'élève à la somme de 8031.74 € HT, soit 9638.09 € TTC,

- 2<sup>ème</sup> : travaux de purges : rabotage, découpage chaussée, imprégnation chaussée, découpage, couche d'accrochage..., le devis s'élève à la somme de 13019.93 € HT, soit 15623.80 € TTC.

Madame le Maire précise que la commune prend à sa charge les travaux de base, soit le 1<sup>er</sup> devis pour un coût de 8031.74 € HT, soit 9638.09 € TTC, le Département s'est engagé à prendre en charge les travaux de purge pour 15 623.80 € TTC. Au vu de l'urgence des travaux et en accord avec les adjoints, Madame le Maire a accepté le devis afin que les travaux soient réalisés le plus rapidement possible.

- **Fleurs** : Madame le Maire fait part que la commission fleurs a commandé des fleurs pour les deux grandes jardinières à l'entrée du lotissement « Le Belvédère » sur la RD562, chez Harmony Végétal pour la somme de 101.88 € TTC.
- **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** : Madame le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie du Président du Conseil Départemental informant les communes que celles-ci avaient la possibilité d'apporter leur contribution financière à ce fonds. En effet, celui-ci intervient auprès des personnes ou des familles en difficulté, pour les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement privé ou public. A titre indicatif, la participation a pour base, soit le nombre d'habitants (0.17 €/hab), soit le nombre de logements sociaux existants dans la commune (2.85 €/logement). Ce point sera approfondi lors d'un prochain conseil.
- **Location salle 30/11/2024 - Délibération n° 34/2024** : Madame le Maire informe que l'école des Trompes de Thury-Harcourt-Le-Hom a sollicité la salle polyvalente pour le samedi 30 novembre 2024 à l'occasion du Téléthon.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de leur prêter la salle gracieusement.
- **Distributeur automatique alimentaire** : Madame le Maire informe qu'elle a eu un contact avec la société LEDISTRIB qui propose d'implanter un distributeur automatique, le restaurant "Le P'tit Cardial" est intéressé pour le prendre à sa charge. La commune a seulement à installer une "borne électrique à marché". Une demande a été faite auprès d'ENEDIS et d'un électricien pour le branchement.

En l'absence d'autres questions, la séance du Conseil municipal est clôturée à 21 h 35.

Le Maire,  
MAILLOUX Elisabeth

La Secrétaire,  
LEPAUVRE Pascale